

## MANDAT PROFESSIONNEL OU FORMATION Nouvelle programmation 2014-2020

### BENEFICIAIRES

Chefs d'exploitations ou d'entreprises agricoles et des membres non salariés de leur famille participant aux travaux de l'exploitation.

### ELIGIBLE : (Voir annexe)

Toute réunion ayant un lien direct avec le développement agricole et rural, répondant aux thématiques prioritaires :

- Anticipation et adaptation aux dynamiques globales de changement ;
- Conception et conduite de systèmes de production diversifiés et économiquement viables dans tous les territoires, basés sur les principes de l'agro-écologie en valorisant l'approche systémique ;
- Qualité et valorisation des produits ;
- Renouveau des générations et renouvellement des formes d'exercice de l'activité agricole.

Et en particulier lorsqu'ils participent à des projets entrant dans le champ d'action du PRDAR de la Chambre Régionale d'Agriculture.

### DELAI DE REMPLACEMENT

Le remplacement doit être effectué :

- Dans le délai maximum de réalisation des travaux qui auraient du être réalisés le jour de l'absence,
- Sans que ce délai puisse dépasser **3 mois** à compter du jour de l'absence.

### JUSTIFICATIFS

Attestation sur l'honneur signée par l'utilisateur comportant (*fournit par le Service de Remplacement ou à télécharger*) :

- Date de l'absence,
- Durée,
- Organisme convoquant,
- Motif,
- Convocation de l'organisme,

Le service de remplacement vérifie alors si cela relève du développement agricole.

## DUREE & MONTANT ALLOUE(1)

MOTIFS	MANDAT PROFESSIONNEL/REUNION*				FORMATION	
	≤ 40 ANS		≥ 40 ANS		≤ 40 ANS	≥ 40 ANS
Public critère 1	Non Indemnisé		Non Indemnisé			
Public critère 2	Indemnisé	Indemnisé	Indemnisé	Indemnisé		
AIDE PAR JOUR €	105	70	70	35	105	105
Durée max jrs	50	50	40	40	30	30
COUT € Utilisateurs	30	65	65	100	30	30

(\*) en lien avec développement agricole

(1) peut évoluer suivant politique Régionale

### NOMBRES DE JOURNEES ANNUELLES ALLOUEES POUR LE DEPARTEMENT

*Soutien financier du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche qui dépend des crédits alloués Régionalement et de l'enveloppe attribuée à chaque département.*

Enveloppe attribuée va dépendre des absences éligibles et du public l'utilisant.

**Ex** :107 jours pour l'ensemble du Département, si le public remplacé à moins de 40ans

### ECHELON GEOGRAPHIQUE

Ensemble du territoire de la Région Occitanie.

### AIDE MONTANT JOURNEE MANDAT PROFESSIONNEL CASDAR

105€/ jours pour les <40 ans  
70 €/jours pour les > 40 ANS

### AIDE MONTANT JOURNEE FORMATION

105 € par jour

### COUT JOURNEE REMPLACEMENT SANS AIDE

(pourra être réévalué)  
135 €

### COUT JOURNALIER POUR ADHERENT

Se référer au tableau de durée & montant alloué

### ADHESION AU SERVICE DE REMPLACEMENT

32€

*Pour tout renseignement contactez nous au 04 68 51 90 82  
Information sur le service et modèle à télécharger sur : [www.ja66.fr](http://www.ja66.fr)*